

ANTIDOTE

Le

Snyphen
Union
Syndicale
Solidaires

...

... 50 d'avance

...

SOMMAIRE

	Page
Editorial	1
Les Franc-Comtois en vadrouille pour un anniv !	2 - 3
Chronique des 50 ans du SNU (2 ^{ème} partie)	4 - 5 - 6
L'ONF un témoin gênant ?	7
Manager, la belle affaire !	8 - 9 - 10
Alerte jaune en Franche-Comté pour climat orageux	11
Mouton pragmatique	12 - 13
Brèves	14 - 15
Les pieds sur terre	16 - 17
Un Center park dans le Jura	18 – 19 - 20
Suite du regroupement des Mutuelles	21
Ça sent le sapin pour le cubage en planches	22 – 23
L'informatique à l'ONF	24 – 25
Un <i>chien</i> vieux comme le monde	26

« La colère des imbéciles remplit le Monde ... Que voulez-vous ? Ils ne demandaient pas mieux que de ne rien comprendre, et même ils se mettaient à plusieurs pour ça ...

Georges BERNANOS (1938)

EDITORIAL

Tout comme l'ONF, le SNUPFEN Solidaires fête cette année ses 50 ans.

Le 4 juin dernier, nous nous retrouvions toutes et tous à Lusigny sur Ouche pour célébrer cet évènement. Ce charmant petit village nous a permis de passer une excellente journée et nous avons été très touchés par la présence de Georges BALLIOT, co-fondateur de notre syndicat et c'est avec émotion qu'il prit la parole.

Comme nous il est inquiet pour l'avenir de notre établissement. Pour lui, comme pour nous, ne pas pouvoir présenter un front uni affaiblit la lutte syndicale et ne permet pas d'obtenir de résultats.

Un nouveau contrat liant l'ONF, les ministères de tutelle, les COFOR sera signé cet automne. Quelle orientation sera donnée à notre établissement ? Chaque nouveau contrat nous éloigne toujours plus des principes fondateurs des Eaux et forêts. Les Eaux et Forêts, le Régime Forestier ont été mis en place pour protéger la forêt, « cet écosystème riche et complexe offrant de nombreux habitats à de nombreuses espèces et populations animales, végétales, fongiques et microbiennes entretenant entre elles, pour la plupart, des relations interdépendantes ». Si hier il y a eu nécessité à garantir cette précaution, pourquoi s'en affranchir aujourd'hui ? Les risques auraient-ils disparu ? Ne devrions-nous pas au contraire être plus vigilants, nous assurer d'une protection attentive de tout ce qui touche à notre environnement naturel ?

Que voulons-nous laisser à nos enfants ? Privilégier demain l'emploi privé c'est ouvrir la boîte de Pandore. On ne parle pas ici de compétence, mais bien d'un principe. Pourquoi, dès lors que la majorité des salariés sont de droit public, ne pas ouvrir à la concurrence les missions dont ils ont la charge. Pourquoi l'Etat continuerait-il à garantir la gestion des forêts publiques ?

Aujourd'hui encore comme hier, nous devons unir nos forces pour défendre nos idéaux. Rendons à l'ONF ses lettres de noblesse, n'acceptons plus que pour une gestion de court terme, la forêt soit mise en péril. Pour répondre à des supposés équilibres budgétaires, l'Etat nous trompe dans ses orientations. Nous devons tout faire pour que nos décideurs soient bien conscients des conséquences de leurs décisions. Ne baissons pas les bras ; demain il sera trop tard.

Avant de nous retrouver à l'automne, en forêt comme ailleurs, nous vous souhaitons un très bel été.

Véronique Barralon



DES FRANC-COMTOIS EN VADROUILLE POUR UN ANNIV !

Et oui, tout le monde a toujours une date anniversaire, six mois, un an, deux puis trois, puis dix, puis vingt, et après vient le demi-siècle.

Ce n'est pas rien, on en rigole quand ça « touche » un(e) proche, on le charrie, mais quand ça nous arrive, on se dit que nous avons déjà fait ce chemin, réalisé toutes ces actions, effectué toutes ces activités, on s'en souvient !

Eh bien nous, appartenant à la grande famille des forestiers (es), toutes catégories confondues, syndiqués du SNUPFEN nous eûmes le plaisir de recevoir dès le mois de mars une carte d'invitation, pour un anniversaire et pas des moindres, celui des 50 years de notre syndicat préféré.

Un petit beurre d'ail tout you, un petit beurre d'ail tout you, un petit beurre d'ail tout you, SNUPFEN, un petit beurre d'ail tout you !

Emotion

Je ne sais quelle fut votre réaction, mais je fus fier, comme bon nombre d'entre nous, de recevoir ce mail ; car oui, il y a 15 ans, on recevait un courrier, mais maintenant, c'est un courriel ; tout change et en peu de temps, mais le plaisir de ces invitations est le même. Alors tout un chacun se dit, hou là là, c'est loin le 4 Juin 2015, on verra, on a le temps de s'inscrire, d'ici là, de l'eau aura coulé sous les ponts, on aura le temps de voir pour l'organisation.

Que nenni, nous avons toutes et tous le devoir de nous inscrire (ou pas) rapidement, afin de satisfaire aux obligations des organisateurs, surtout par rapport à cette manifestation ô combien historique.

Car même si nous y serons, dans tous les cas, très peu d'entre nous serons présents aux 100 ans du SNU, car la moyenne d'âge des syndicalistes de la branche forêt de Solidaires est légèrement éloignée des trente ans ! Donc, il est parfaitement ridicule de ne pas s'inscrire à cette fête, mais des obligations peuvent parfois nous contraindre à rater ces belles rencontres.

En route pour la Bourgogne

Dès lors, activation des organisateurs (trices). Et des questions existentielles, où qu'on va, quoi qu'on bouffe, quoi qu'on boit ? Et combien qu'on sera ?

Et nous avons découvert que nous irions à Lusigny sur Ouche, ça sent encore le bled paumé de Bourgogne, mais nous avons tous déjà vu que les locaux de l'étape sont très forts en organisation de rencontre, et qu'ils ne devraient pas déroger à la règle une fois de plus. Alors, banco, chacun renvoie sa petite fiche d'inscription sur le site spécialement créé, et nous attendons les nouvelles. C'est là que nous ne nous rendons pas compte du travail effectué au niveau national comme au niveau régional.

Nous recevons du SNU un mail d'organisation puis par notre Véro régionale les départs en bus pour la soixantaine de régionaux, les bus étant un haut lieu de convivialité et d'échanges fort peu confortables ni reposants.. Certain(e)s d'entre nous co-autobusseront avec les Alsaciens, d'autres partiront également de bonne heure, de bonne humeur pour se retrouver ensemble pour un voyage inoubliable...



Les bourguignons savent recevoir!

Oubliées les heures de bus trop longues (et supplémentaires), l'arrivée à Lusigny est magique..., un écrin de pierre, de verdure, avec une rivière magnifique. Il n'en fallait pas tant pour nous rebooster rapidement ! Arrivés tard (vers 11H), nous ratons une partie des discours, surtout alpagués par des copains-copines collègues, puis nous écoutons fidèlement et assidûment notre SG FIFI 1^{er} et Georges BALLIOT, à qui nous devons beaucoup et pour qui nous sommes aussi là. Des expos photos, des banderoles historiques, des arbres à mots, une carte de France où chacun a pu déposer sa photo prise dès l'arrivée, des panneaux et sculptures agrémentent le lieu ! Les préparateurs-organisateurs ont mis les petits plats dans les grands. Le chapiteau blanc est à point pour nous accueillir, car le soleil Bourguignon qui doit être aussi ardent que le Franc-Comtois donne énormément à cette période-là.

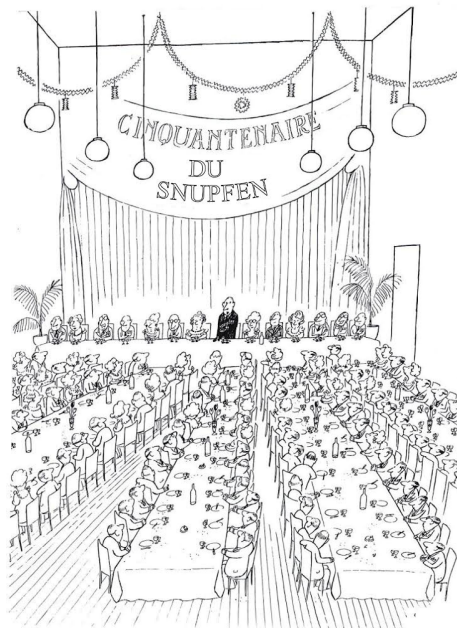
Apéro avec produits régionaux puis repas champêtre excellentisssssiime, service au top, animations musicales improvisées, rires et sourires, gâteau d'anniv' nous ont émoustillé au cours de cette journée. Bellissima!

Cela valait vraiment le déplacement, mais l'heure du retour sonna trop vite, 16 H, déjà rappelés pour remonter dans notre machine à gasoil...et surtout recharger les caisses de vin de la cuvée anniversaire du SNUPFEN.

Nous fûrent toutes et tous heureux de cette magnifique journée Bourguignonne, qui restera à jamais marquée dans nos esprits !

Merci à toutes et à tous, longue vie au SNU, qui malheureusement, ne va pas tendre à disparaître ni à perdre en activité vu l'avenir qui se dessine.

A DANS 50 ANS !



CHRONIQUE DES 50 ANS DU SNU (2eme partie)

Une fusion syndicale pour contrer la dérive d'un ONF naissant

Dans une première contribution Georges BALLIOT présentait le contexte dans lequel il réalisa le regroupement des deux entités syndicales qui donneront naissance au SNU. Il fallait, estimait-il, contrer « un coup qui aurait été fatal à la forêt comme aux hommes qui l'avaient servie ». Ce coup c'était... la création d'un ONF à caractère industriel et commercial ! Dans cette deuxième contribution, il explique pourquoi il avait fallu en 1965 créer un choc et réveiller les consciences forestières afin que continue à vivre un service public de la forêt digne de ce nom.



... J'ai demandé à chacun, de bien réfléchir à ce que nous deviendrons, quelle serait notre place, (en tant que syndicat autonome), face à un syndicat forestier appartenant à une confédération qui aurait abandonné son C de Chrétien, pour prendre le D de démocratique ? Le lendemain matin, ça avait dû les travailler dans la nuit, tous ont demandé à prendre la parole sur ce sujet. Pour tous, il fallait être vigilant, mais ont-ils dit à tour de rôle, il serait souhaitable de rencontrer nos camarades CFTC au plus vite pour connaître exactement la situation et savoir ce qu'il serait éventuellement possible de faire ensemble... Je ne pouvais pas en dire plus... J'étais convaincu que le cap le plus difficile venait d'être franchi. J'ai aussitôt demandé par téléphone à FISCHER (patron de la CFDT), si nous pouvions le rencontrer dans ses bureaux rue Montholon, c'était plus sûr. De son côté, il était parvenu à rallier des responsables de son conseil syndical mais, m'a-t-il dit, quelques-uns n'étaient pas convaincus de l'abandon du C, alors que d'autres avaient des craintes sur une fusion.

Pari gagné !

Une première rencontre (CFTC/Syndicat Autonome) devait avoir lieu en mai. Rien n'était encore fait pour la déconfectionnalisation. Les deux délégations se sont montrées d'accord, sur l'intérêt qu'il y aurait pour le syndicalisme forestier, à se saisir de cette éventualité pour opérer une fusion de nos deux organisations au moment où l'avenir de l'Administration des Eaux et Forêts était en cause. Les évolutions éventuelles devant se faire rapidement à la CFTC, il serait ensuite possible de mieux cerner les chances d'un rapprochement entre nos deux syndicats. Au conseil d'administration du Syndicat Autonome, tenu informé de cette réunion, il a été arrêté qu'il conviendrait de préparer un projet de fusion quitte à y renoncer s'il devenait impossible. Le souci de l'urgence venait de l'éventuelle réforme des Eaux et Forêts, laquelle se profilait avec le dépôt d'un projet de loi (créant l'ONF) qui serait en discussion avant la fin de l'année (1964).

Dans un premier temps, nous avons arrêté que se constituerait une UNION des deux syndicats. UNION qui préparerait pour la fin de l'année un congrès national commun. Lequel déciderait ou non de la fusion, puis se doterait de statuts pour un syndicat CFDT, dont il faudrait trouver une appellation. Nous avançons à grands pas, j'avais beaucoup de peine à y croire et pourtant ! En juin, nous décidons de nous retrouver le 16 juillet, pour examen d'une première mouture du projet d'UNION avec, si possible, un accord sur les postes de responsabilités, et les noms à mettre en face.

Le 16 juillet 1964, comme prévu, les deux délégations étaient au rendez-vous. Cette journée restera gravée en notre mémoire à tous, non seulement pour le travail accompli et les progrès effectués sans le moindre heurt, mais aussi en raison des obsèques de M. THOREZ qui était décédé le 12 juillet. Ancien secrétaire général du parti communiste, il était adulé des uns, honnis par les autres.

Mais comme toujours, avec la mort, il était devenu, ce jour-là en particulier, un homme extraordinaire, y compris pour ceux qui le salissaient la veille encore. Derrière son cercueil, tout au long du boulevard Lafayette, qui passait à quelques mètres du siège de la CFTC (square Montholon), il y avait des dizaines de milliers de personnes, des centaines de gerbes de fleurs. Malgré le passage de ce cortège funèbre, que vous avons suivi des yeux, pendant quelques minutes depuis le trottoir, au milieu d'une foule incroyable, nous avons travaillé sérieusement toute la journée. Une nouvelle réunion était fixée pour le 4 septembre. Il était d'ores et déjà arrêté que les deux conseils syndicaux seraient convoqués le 16 septembre 1964 à 9h30 rue Montholon, pour entériner ou non l'UNION et apporter les modifications souhaitées aux projets statutaires qui leur seraient soumis. A priori, je ne voyais plus d'obstacles majeurs à cette UNION, puis par la suite à une fusion, sauf si le Congrès CFTC maintenait le C. Ce qui semblait d'ailleurs de plus en plus improbable.

L'urgence et la permanence d'un combat

Le 16 septembre 1964, les deux conseils syndicaux réunis pour la première fois eurent à débattre et à amender les propositions qui leur étaient faites. Aucun problème majeur n'étant intervenu, il fut même possible d'examiner ensemble les éléments du projet de loi sur la réforme forestière, du moins pour ce que nous en connaissions. **Il semblait acquis que l'on s'orientait d'une façon définitive, au niveau politique, vers un établissement à caractère industriel et commercial, au sein duquel les personnels ne seraient plus que des « contractuels ».** Sauf pour les actuels fonctionnaires qui pourraient le rester, mais avec des carrières figées. Des propositions qui soulevaient, on s'en doute, une très large réprobation. D'une part sur l'avenir des forêts, car on les voyait mal supporter à terme une gestion essentiellement orientée vers la rentabilité, d'autre part sur la situation des personnels, les uns demain contractuels, les autres fonctionnaires mais avec des carrières bloquées.

Au soir de cette journée, chacun était encore plus convaincu de la nécessité de s'unir rapidement, pour tenter d'endiguer au mieux ces projets démentiels. Avant de se séparer, il avait été demandé à chacun de veiller à conserver la confidentialité sur notre union en cours, la moindre fuite pouvant conduire à l'échec.

Provoquer un choc et réveiller les consciences forestières

Il ne fallait à aucun prix que l'Administration, pas plus que nos camarades CGT, n'apprennent ce qui se tramait. Nous voulions créer un choc psychologique important, comme un avertissement contre la réforme. Nous voulions que les pouvoirs publics, à l'annonce de ce regroupement des forces syndicales, prennent conscience de la résistance qui s'organisait chez les personnels. Nous voulions les conduire à bien réfléchir avant de porter un coup fatal à la forêt comme aux hommes qui l'avaient servie et la serviraient encore demain. Bref, nous voulions leur démontrer que les choses ne se passeraient pas aussi bien qu'ils avaient pu le supposer. Nous voulions que d'autres syndicats réfléchissent sur les dangers qui pointaient à l'horizon. Nous voulions réveiller les consciences forestières, chez les uns et chez les autres, y compris hors de la profession. Toute fuite sur notre regroupement aurait donc dénaturé l'effet d'annonce. Mais, plus diabolique c'est vrai, c'était aussi la bonne méthode pour permettre de savoir, parmi la bonne trentaine de militants à ce jour « au parfum », s'il s'en trouvait un qui n'approuvait pas cette UNION prochaine. Si tel pouvait être le cas, il ne manquerait pas de divulguer des informations sur le sujet et à partir de là, nous aurions su qu'il n'y avait pas unanimité. D'où le double intérêt de répéter qu'il fallait conserver le côté confidentiel à nos rencontres.

Le 7 novembre 1964, la Confédération CFTC, réunie en Congrès, décidait, à plus de 70 %, de se transformer en CFDT et modifiait ses statuts en conséquence, excluant toute référence à une ligne religieuse, pour mieux marquer ses aspirations démocratiques.

Le 17 novembre, les deux organisations syndicales forestières CFTC et Autonomes décidaient d'abandonner leur appartenance respective, pour se rejoindre au sein de la CFDT, en constituant une UNION. Ainsi que nous l'avions prévu, cette information portée par les ondes au matin du 18 novembre allait déclencher chez les forestiers et ailleurs, un énorme mouvement de sympathie. De toutes parts des coups de fil arrivaient pour vérifier la validité de cette information. De partout des forestiers nous remerciaient d'avoir eu le courage de surmonter des rivalités bénignes pour créer une force syndicale importante face à la réforme qui se profilait (La création de l'ONF). Il était par contre visible que cette UNION n'était pas à la convenance des responsables de la Direction Générale des Eaux et Forêts, lesquels découvraient que la résistance s'organisait d'une façon imprévue.

Au soir du 5 janvier 1965, il n'y avait plus qu'un seul syndicat ; « LE SYNDICAT NATIONAL UNIFIE – CFDT – des personnels techniques des Eaux et Forêts (devenue le SNUPFEN SOLIDAIRES en 2006 - ndlr). » En face de nous ou à côté, selon son gré, il n'y avait plus que la CGT. Chez les Ingénieurs le Syndicat des ingénieurs des Travaux et celui des ingénieurs (du gref). Quant aux personnels administratifs, ils étaient très désorganisés, hélas !



Le congrès constitutif



Jean CAUWET

Georges BALLIOT

Tous les délégués syndicaux ici réunis devant le château du domaine de Bierville, près d'Etampes, le 5 janvier 1965, viennent de voter la fusion des deux organisations ; Autonome et CFTC pour créer le syndicat national unifié CFDT des personnels techniques des Eaux et Forêts.

L'ONF UN TEMOIN GÊNANT ?

Encore présent sur les territoires et attentif à l'évolution des milieux naturels, l'ONF est étonnamment discret et démuné face à des usagers légitimement inquiets des impacts du changement du climat sur leur cadre de vie. Que répondre à nos interlocuteurs face à des demandes répétées d'explications sur des sujets dont la presse se fait de plus en plus l'écho. Les forestiers seraient-ils captifs de la politique du chiffre imposée par la Direction ?

Un programme de Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a été mis en place par le Muséum d'histoire naturelle en 1989. 22 années d'évaluation et d'observation de l'état de santé des populations d'espèces présentes sur le territoire font apparaître que sur 67 espèces d'oiseaux suivies, 37 ont connu une régression. Notre pays se distingue du reste de l'Europe par une disparition plus grande des espèces spécialistes des milieux agricoles ; 75 %. La diminution est de 50 % en forêt. La raison en est la concentration et la spécialisation régionale de la production agricole accompagnée d'un usage massif d'intrants ; (pesticides en particulier). Cette rupture de l'équilibre agro-sylvo-pastoral a de multiples impacts sur les paysages et la vie des sols (CF. notre article *Les pieds sur terre* p16,17).

- En Europe le nombre de papillons a diminué de moitié en 20 ans pour les mêmes raisons. En outre, les spécimens de couleurs claires gagnent du terrain au rythme de la hausse de la colonne de mercure. L'explication en est simple, comme chez les hommes plus il fait chaud plus ils s'habillent de couleurs claires. Il en va de même pour les insectes, lézards et autres serpents. L'azuré du serpolet, reconnaissable à ses ailes au bleu intense tachées de noir, qui a subi le dépérissement le plus fort au cours des vingt dernières années est, pour ne prendre qu'un exemple, classé parmi les espèces en danger d'extinction.
- En Franche-Comté, 236 bénévoles ont réalisé un Atlas des sauterelles, grillons et criquets édité en juin 2013. 16 espèces de notre région sont sur la liste rouge des espèces menacées. Il s'agit d'orthoptères en particulier dont la disparition est fortement corrélée à la disparition de certains oiseaux. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette détérioration est due en particulier au mauvais état de nos prairies soumises à des charges excessives de produits chimiques.
- En Franche-Comté encore 824 espèces de champignons sont aujourd'hui considérés en situation critique selon une enquête réalisée deux ans durant par une équipe de mycologues. Près de 3 400 espèces ont été évaluées. Parmi celles-ci l'hydne hérisson qui pousse en montagne sur de vieux troncs de sapins pectinés est considéré comme « en danger critique ». Le bolet vert de gris observé dans les tourbières est classé comme vulnérable et quinze espèces seraient considérées comme définitivement disparues. En revanche, une dizaine de champignons auraient fait leur apparition en raison des évolutions climatiques (Une paquette est consultable : www.conservatoire-botanique-fc.org) .
- A l'ONF cette fois le chalara sévit dans toute la région ; aucune consigne n'est donnée afin d'accompagner les forestiers sur la manière la plus adéquate de conduire les peuplements. Le chalara connaît pas , et comme d'habitude, *faites au mieux*. Comme disait un ancien président « La maison brûle et nous regardons ailleurs... »

ÇA URGE !...



MANAGER*, LA BELLE AFFAIRE !

A l'origine et durant des décennies, la hiérarchie de l'ONF était composée d'ingénieurs dont l'autorité était assise sur une connaissance des techniques sylvicoles, des sciences et vie de la terre, une culture générale souvent supérieures à celles du personnel qu'ils dirigeaient.

Le siècle nouveau y met fin et s'accompagne d'une mutation du profil des chefs, des dirigeants : ce ne sont plus des scientifiques, des techniciens pointus mais des financiers, des managers chargés de tout quantifier, de rentabiliser, de faire toujours plus avec toujours moins, de s'asseoir sur la qualité et de rester maître de la communication pour maintenir la paix sociale et emballer la m..., en d'autres termes la régression, dans du papier doré.

Il faut masquer autant que possible la dégradation des conditions de travail pour que le petit personnel continue à travailler et à produire la valeur ajoutée dont la Direction a absolument besoin pour préserver son statut.

Un management dans l'impasse

Dans une organisation hyperhiérarchisée comme à l'ONF, les managers foisonnent.

Qu'attend-on d'eux ? De maximiser la productivité de l'entreprise en tirant le maximum de leurs subordonnés. Leur quotidien ? Prendre des décisions, participer à des réunions et gérer de l'humain.

Un manager est responsable d'un ensemble de personnes qu'il n'a pas choisi, avec lesquels il n'a peut-être rien en commun et qui peut-être ne l'apprécient guère non plus. Il doit en tirer le meilleur. Il doit s'assurer qu'elles ne souffrent pas ou ne font pas souffrir les autres.

On attend également que le manager fasse tampon entre la direction et son personnel. Qu'une absurdité vienne d'en haut, le N+1 doit : a) la vendre à son équipe, b) ne pas se plaindre à voix haute ni rire et c) se débrouiller pour que son équipe fasse avec, alors qu'il sait pertinemment que ce qu'on lui demande n'a pas de sens (1).

Il doit justifier les contraintes budgétaires, les baisses d'effectifs, répartir des charges de travail en hausse, expliquer la redéfinition ou l'abandon de certaines tâches, de certains savoir-faires.

Il doit se battre avec d'autres services, les grands chefs, les élus, les acheteurs de bois, etc...

Enfin le manager doit garder son sang froid, montrer l'exemple.

La tâche semble bien complexe !

Une des raisons pour lesquelles le management à l'ONF fonctionne mal ?

Certainement. Mais il y en a d'autres : on n'a jamais appris à nos ingénieurs à gérer de l'humain, ils ne sont pas jugés sur leurs qualités relationnelles. En effet, si leur gestion du personnel est mauvaise cela n'a aucune conséquence sur leur carrière.

Confirmation du fiasco managérial de l'ONF, l'ASO puis les expertises ont souligné que « *la Direction s'est coupée de sa base dont elle a pourtant éminemment besoin et que le personnel a une confiance très limitée envers ses supérieurs hiérarchiques* ».

Une nouvelle charte

Quand un tel constat est fait, que la Direction est à cours de solution, elle sort de son chapeau le concept « chartes ». Après la charte de messagerie, du bon conducteur, la charte éthique, voici la charte du management. Ces règles de bonne conduite sont-elles véritablement établies pour protéger l'individu contre les excès du système ? Ce n'est pas l'avis du philosophe Mark Hunyadi, professeur à l'Université de Louvain : « *Les règles morales, ce que j'appelle la petite éthique, pullulent dans notre société, et l'on pourrait croire qu'elles remettent en cause le système dans lequel nous vivons. Or, elles font tout le contraire : loin d'interroger notre mode de vie et le système qui nous les impose, elles les renforcent et le légitiment. Je dirais même que la petite éthique est faite pour le que système puisse se reproduire sans fin* ».

N'attendons donc pas de cette nouvelle charte du management une amélioration de nos relations avec l'encadrement, de nos conditions de travail.

Le guide du bon manager à l'ONF

Les nouveaux managers, surtout ceux qui sont promus à ce poste pour leur expertise technique ne savent souvent pas ce qu'ils doivent faire. Ne vous inquiétez pas. Détendez vous. Avec le guide qui suit, vous aurez de l'aide à portée de la main :

- 1. J'obéis sans broncher à mon N+1, aux NDS, DAT, DIA, lettres de cadrages et autres directives qui viennent d'en haut, je recherche la reconnaissance de mes supérieurs,*
- 2. En CODIR, je ne fais aucune vague et me réjouis de faire partie de l'élite, de ce microcosme, seul capable de prendre les bonnes décisions, de trouver les bonnes réponses,*
- 3. J'engage tout mon service vers la réalisation des objectifs qui lui sont fixés par la Direction, qu'ils soient réalistes ou pas n'est pas mon affaire,*
- 4. Je maîtrise les montages Powerpoint et fais passer des messages avec cet outil de vulgarisation formidable,*
- 5. Je me comporte avec mes subordonnés comme un instituteur avec ses élèves du primaire afin qu'ils comprennent bien qui incarne l'autorité et ce que l'établissement attend d'eux,*
- 6. Je contrôle mes subordonnés auxquels je ne fais pas confiance, qui sont impulsifs, qui n'ont pas une vision d'ensemble et qui ont une culture générale limitée,*
- 7. En cas de conflits entre personnes, de tensions dans mon service, de comportements limites, j'évite de m'exposer et transmets le problème à la DRH qui sait prendre les mesures radicales, pour le déplacer...*
- 8. J'ignore les plans d'actions du CHSCT et du CTT, ces Instances Représentatives du Personnel qui sont des tribunes pour les syndicats et desquels rien de bon ne sort,*
- 9. Je jongle avec les priorités et garde l'œil sur la bonne balle,*
- 10. Une fois par an, lors d'un entretien en tête à tête, j'évalue mes collaborateurs et leur distribue des appréciations, des notes, demande une prime pour l'un, un avancement d'un mois pour l'autre, une promotion pour un troisième, un rappel à l'ordre pour un quatrième qui ne marche pas droit, etc...Je manie la carotte et le bâton.*
- 11. Je demande à mes subordonnés de prendre tous les 5 ans, 10 % de charge de travail en plus et m'en exonère, me félicitant de faire partie de la catégorie A dont les effectifs restent stables,*
- 12. J'adhère à un syndicat corporatiste qui défend mon statut, mes intérêts,*
- 13. Je sors un lapin du chapeau et autres astuces pour faire croire à mes collaborateurs, par exemple, que l'IGA est un bon outil de mesure de l'activité, qu'après 2016, il n'y aura plus de baisse d'effectifs,*
- 14. Je profite du « bordel » informatique et de mes quelques connaissances en la matière pour donner l'impression que je suis utile aux analphabètes en technologies nouvelles que sont les agents de terrain,*
- 15. Je reste droit dans mes bottes lorsque j'apprends que l'ONF perd des prestations de toutes natures, que la colère gronde dans les communes, que la légitimité même de l'ONF est remise en cause.*

Je considère que tout cela est exagéré et que les élus doivent se plier au Code Forestier, aux décisions de Bercy, à la charte signée avec les Cofor, un point c'est tout,

16. J'accompagne le changement mais en faisant en sorte que le changement touche surtout mes subordonnés,

17. Je cherche à développer les contrats d'approvisionnement tout en imposant aux communes une assistance hors de prix, je respecte mes clients,

18. Je suis cohérent et ne justifie pas des systèmes ineptes, je défends le COP, les IGA, les ITTS et l'ATDO dernière version,

19. J'utilise un langage technocratique concis, efficace comprenant de nombreuses abréviations,

20. J'apprends à voir l'arbre et la forêt, je ne me perds pas dans les détails, je vais à l'essentiel,

ET SURTOUT, J'AI TOUJOURS LE DERNIER MOT.

Bienvenue dans le monde meilleur du management à l'ONF.

Le progrès fait rage.

L'avenir n'a pas de limites.

Enfin, une question pour conclure : l'ONF irait-il plus mal aujourd'hui s'il n'avait pas compté dans ses rangs, au cours de la dernière décennie, autant de managers ?

La réponse, évidente, a quelque chose de vertigineux !



* Verbe à l'infinitif

(1) Richard Templar « Les 100 règles d'or du management » 251 p. Marabout 2010

ALERTE JAUNE EN FRANCHE-COMTE POUR CLIMAT ORAGEUX

Des montagnes du Jura, aux confins des Vosges Saônoises des turbulences climatiques sont signalées depuis quelques semaines.

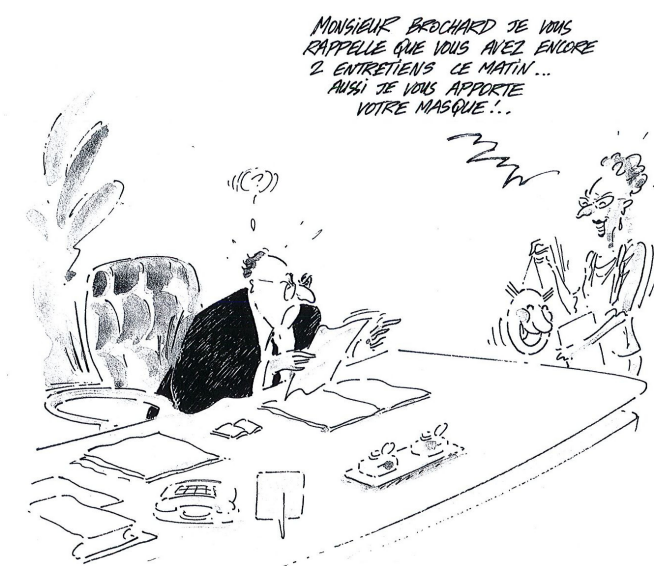
Le climat social, déjà très instable, semble connaître une dégradation de forte intensité. L'activité électrique assez marquée conduit à des situations qui échappent à toute vigilance. Le niveau hiérarchique, lui-même concerné par ces épisodes tumultueux, paraît dépassé et confond solution et précipitation, voire même sanction et arbitrage.

L'augmentation de la charge de travail amplifiée ou non par les suppressions de poste, la réorganisation de notre établissement, l'incertitude sur son avenir représentent un facteur de risques qui met en danger le climat social au sein de notre organisation de travail. Un risque important n'est pas à exclure. Attention de ne pas passer de l'alerte jaune à l'alerte rouge. La crise majeure doit être évitée.

La responsabilité en incombe à toutes et tous, soyons vigilants à ne pas nous mettre en péril en acceptant des conditions de travail, des liens sociaux qui se dégradent. N'attendons pas qu'il soit trop tard pour réagir. Aujourd'hui tous les signaux clignotent au rouge, n'attendons pas l'ultime coup de vent qui balaiera tout sur son passage.

Personne ne sortira gagnant d'une situation dégradée. N'attendons pas que l'amélioration vienne d'ailleurs, faisons en sorte que cette amélioration soit le fruit de notre engagement et réponde à nos attentes. L'ONF doit être doté de moyens qui lui permettent de mettre en place une organisation du travail qui ne mette pas ses salariés en danger mais réponde aussi aux attentes de la société et du long terme.

Mettons tout en œuvre pour que le calme revienne après la tempête



MOUTON PRAGMATIQUE

Changement de DT, changement de D. Le Délégué KOWALSKY remplace le Directeur CHAGNARD. Et le rouleau compresseur poursuit sa route. En ligne de mire : fracasser le service public forestier contre le mur libéral dressé par 30 ans "d'alternance" politique. Nos hommes en D font leur (sale) boulot sans rechigner, appliquent les directives, en espérant certainement que le jour du fracas, une main tutélaire leur sera tendue en vue d'un recasement indemnitaire (encore) plus alléchant.

Machine bien rôdée

Les politiques au pouvoir depuis 30 ans, avec la connivence des principaux médias ont réussi à imposer comme préalable à toute discussion ayant trait à l'organisation de notre société, le fait que les caisses de l'Etat sont vides et qu'il n'y a plus le choix de la politique à mener. Or, si les marges de manœuvre sont plus étroites, les choix sont toujours possibles.

Pour dernière preuve en date, la loi Macron, qui prévoit (entre autres nombreuses mesures) un allègement de la fiscalité portant sur la distribution gratuite d'actions qui profite aux très hauts cadres, et dont la perte de ressources pour l'Etat est estimée à près de 900 M€ ⁽¹⁾. Hollande a donc fait un choix et il n'a pas fait le choix de la forêt, ni celui de la santé, ni de l'éducation, ou de la culture...

Ce gouvernement ment et kidnappe la démocratie.



Litanie de la porosité

Et nos hommes en D sont dans cette droite ligne libérale. Il faut libérer le marché et pour cela casser la force publique.

Changement de DT donc, et... et c'est tout.

Depuis son arrivée, le DT n'a de cesse à chaque CTT de faire la promotion du renfort par les ouvriers forestiers dans les UT. Idée qu'on a fourré dans sa sacoche lors de sa promotion.

Les personnels se plaignent des suppressions de postes et de ne plus pouvoir faire leur travail dans de bonnes conditions ? Qu'à cela ne tienne, proposons-leur des renforts de droit privé. Que du bon sens. Pragmatique.

Si l'Agence Travaux peut faire travailler ses ouvriers dans les UTs, pourquoi une autre entreprise en serait privée (sans jeu de mots) ? Si aujourd'hui le DT ne nous parle que de tâches restreintes (inventaires surtout), pourquoi demain les ouvriers ne martèleraient-ils pas ? Et plus loin encore, si l'agent se retrouve à encadrer une équipe d'ouvriers que deviendraient les RUTS ? Les ouvriers finiront par remplacer les agents et les agents les chefs d'UT, un jeu de chaise musicale paupérisant les forestiers et ainsi permettre un nouvel allègement de la fiscalité sur les actions ?

Il s'agit d'un problème de statut, les ouvriers ne sont pas plus idiots qu'un agent et sont tout à fait capables de suivre une formation et d'appliquer ces connaissances sur le terrain. Mais alors, de façon ponctuelle, lors de problèmes de santé rendant l'ouvrier en incapacité de tenir une débroussailluse, et en l'intégrant dans le statut de fonctionnaire.

Idéologies

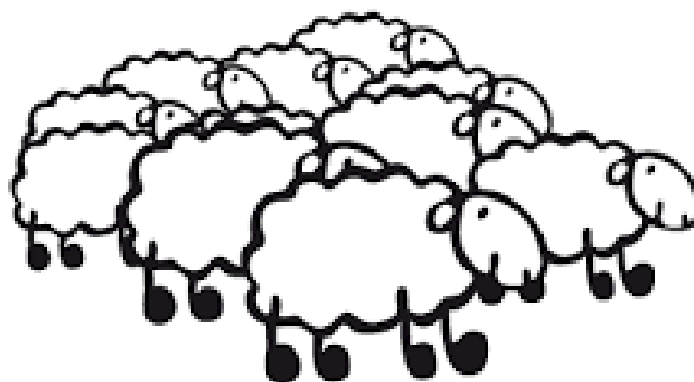
50 ans après la création de l'ONF au statut dérogatoire, c'est-à-dire un EPIC avec des personnels fonctionnaires, obtenu grâce à la lutte des collègues de l'époque, il nous faut sans cesse batailler (cf Chronique des 50 ans du SNU. Pages 5-6), rappeler et dénicher les fissures dans lesquelles la Direction essaie d'enfoncer les coins libéraux.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit pour la Direction et les Tutelles, fragiliser le statut de fonctionnaire en l'égratignant par tous les côtés possible, jusqu'à le rendre en haillons à une horde de boîtes privées affamées. La frontière qui nous sépare d'une coopérative forestière se réduit de jour en jour.

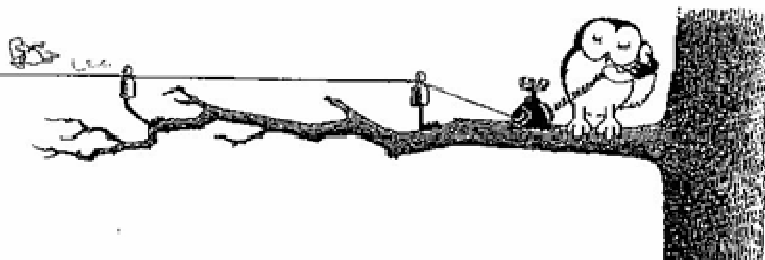
L'intérêt d'un établissement public dont la base est fonctionnaire n'est plus à démontrer. Or, passer son énergie et sa salive en CTT contre ces mesures régressives, c'est passer pour des pauvres types rabougris, surannés, restés figés dans des costumes délavés, pas au fait que Facebook existe ou que les tours du World Trade Center sont détruites...

Sur ces questions cruciales, il s'agit tout simplement d'une profonde divergence sur la société que l'on veut façonner. Avec d'un côté, le favori qui remporte batailles sur batailles incarné en CTT par le délégué territorial pour qui le plus fort doit gagner, de l'autre, certains syndicats pour qui toutes les précautions à même de protéger les plus faibles, la forêt, les espaces naturels, l'esprit d'équipe, doivent trouver un écho. Aussi schématique que cela est écrit, nous, syndicalistes, sommes du côté de l'espérance et du progrès social.

Le pragmatisme autodéclaré d'en face n'est finalement qu'un moyen de régurgiter des éléments de langage appris au milieu du troupeau.



(1) : Le Monde Diplomatique, avril 2015, Loi Macron, le choix du "toujours moins", par Martine Bullard.



Des salariés de plus en plus exposés : les instances représentatives du personnel sont regroupées et simplifiées. Les entreprises de moins de 300 salariés pourront regrouper délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène et de sécurité dans une Délégation Unique du Personnel (DUP). La prise en compte de la pénibilité est repoussée de 6 mois avant d'être probablement vidée de son contenu voire carrément oubliée. La protection des salariés, ça insupporte de plus en plus le patronat.

Une bulle explosive : à Poligny, le projet de bulle tropicale à haute consommation énergétique reste flou à ce jour. Aucun résultat d'étude d'impact sur la faune, la flore, sur les retombées économiques n'a été présenté à ce jour. Stérilisation d'importantes surfaces agricoles et forestières et quelles compensations ? A quand un développement touristique intelligent soutenant réellement les acteurs locaux ?

Le retour : certains Franc-Comtois de souche pur jus, nous lâchent pour des horizons enneigés, rêves de leur jeunesse ! Heureusement le délai de 3 ans clôture cette escapade montagnarde. Ses anciens collègues seront sans doute contents du retour de cet éternel jeune homme.



Ça bouge dans le privé : la coopérative FBE et la scierie Genet de Luxeuil se rapprochent afin de valoriser localement les feuillus des quelques 6 000 adhérents de la coopérative. L'outil de production a été rénové et s'est spécialisé dans le pré-débit. Ainsi avec une planche, sept produits différents peuvent être réalisés, le tout pour 80 clients en Europe et dans le bassin méditerranéen. FBE ne cherche pas à vendre en Asie considérant que le marché du bois est trop volatil et qu'il va se retourner. Fine stratégie commerciale qui manque sérieusement dans les sphères pensantes de l'ONF.

Liberté d'expression menacée : rédacteur en chef d'un journal d'expression libre « *La Mouette baillonnée* » d'un lycée de la banlieue parisienne, un élève de première a été menacé de mort à plusieurs reprises pour avoir publié le 22 janvier dernier, un numéro titré « *Je suis Charlie* » et comprenant des billets d'humeur, des poèmes, des dessins mais aussi une caricature de Mahomet en guise d'hommage aux 17 victimes des attentats. S'exprimer librement devient dangereux. Mais se taire aussi.

Ecobourrins : le président Caullet, propriétaire forestier dans le Morvan a subi des dégradations irréversibles sur plusieurs hectares de plantations de douglas lui appartenant. Des individus se revendiquant « *écoguerriers* » ont fauché volontairement une essence qu'ils considèrent comme exotique et menaçante pour le milieu.



Déception : j'attendais impatiemment un appui et des conseils de mon chef sur des sujets sensibles et urgents. J'ouvre ma messagerie, constate que j'ai bien un mail de sa part, l'ouvre fébrilement et comprends dépité qu'il s'agit d'un appel à commander... des galons.

 **Parapluies (suite)** : avec les multiples contrôles de conformité, le respect de procédures complexes et chronophages, on en oublierait presque que le service le plus attendu par les élus, au sein de l'ATDO, reste le cubage. Mais cela est secondaire pour nos cadres trouillons, pressés d'ouvrir très grand leur parapluie.

 **Des tâches secondaires** : dans le projet de COP, des hauts fonctionnaires, très inspirés, laissent entendre que les opérations telles que les martelages, les inventaires, la surveillance, réalisées par des personnels de catégorie B devraient l'être par des employés de niveau de C. Le cœur même du métier de l'ONF, celui de technicien-gestionnaire forestier, serait donc secondaire et nécessiterait une qualification réduite. Que dire alors des fonctions de managers de catégorie A dont l'absence de valeur ajoutée et le brassage de concepts creux plombe la compétitivité et la réactivité de l'établissement ?



 **Le diable est dans les détails.** Alors que les marteleurs avaient tous entre 10 et 20 bois par case sur leur compteur, un collègue en avait 680. Ce n'est pas dû à son coup de marteau lourd mais à sa vue qui baisse. Croyant avoir mis les compteurs à 0, ils étaient en fait à 666.

 **Tout nouveau tout faux.** Il modifie les modes de vente ou cherche à les imposer, passe les articles d'une vente à l'autre, complexifie et arrange les appels d'offres, veut changer les frais d'ATDO... Sans concertation, ni complexe il impose sa marque. La coupe est pleine!

 **Petit creux pour trou dans la caisse** : 13 h 00 après une bonne matinée de boulot et un rendez-vous prévu à 13 h 30, vous n'avez pas le temps de rentrer déjeuner. Profitant de faire le plein du VA, vous prenez une barre chocolatée à 1 € avec la carte-carburant, faute de monnaie dans votre poche. Dans une boîte normale, votre patron vous félicite de votre implication dans le travail et vous conseille avec bienveillance de vous ménager une pose méridienne correcte. A l'Office, le pôle comptabilité vous fait une remontée de bretelles en bonne et due forme et vous avise, bon seigneur que vous n'aurez pas à rembourser le 1 € pour cette fois-ci. D'aucuns appelleraient cela de la mesquinerie. Moralité, le prochain coup, vous posez un taux à 15 € 25 qui demandera plus de temps de traitement aux services administratifs. Beau bénéf pour les caisses de l'établissement !

 **Les voyagent forment la jeunesse !** Cayenne pour destination fut au siècle dernier les portes de l'enfer. Pour notre DA qui a choisi ce territoire lointain, qu'il se rassure ce n'est pas le baigne ! Nous lui souhaitons bon vent dans cette nouvelle aventure professionnelle. Le séjour sera sans doute moins long que l'histoire de Papillon le bagnard.

 **Déni de réalité** : Le moi de mai fut le plus chaud jamais enregistré sur Terre. Les 5 premiers mois de l'année, les plus chaud depuis 1880. Ne nous resterait-il plus qu'à prier?



LES PIEDS SUR TERRE

L'année 2015 a été déclarée « année internationale des sols par les Nations Unies. Qui le savait ? Pourtant, ne pas se préoccuper de préserver cette fragile pellicule qui enveloppe la croute terrestre relève d'une inquiétante cécité. Voici ce qu'en dit Claude BOURGUIGNON, pédologue réputé, de passage en Franche-Comté :

"Il faut revenir à l'équilibre agro-sylvo-pastoral.

C'est aberrant que l'ONF soit dirigé par des polytechniciens et non pas par des agro. Il faudrait que tout ce qui est culture forestière soit enseigné aux agriculteurs au même titre que la céréale et la pâture, car la forêt fait partie du paysage indispensable d'une agriculture durable. Ce sont les arbres qui sont à la base de tout le fonctionnement biologique des sols.

Il faut retirer l'ONF des mains de ces polytechniciens qui n'ont rien compris à la dimension biologique de l'arbre. Ce sont des malades mentaux, ils raisonnent m³, bois énergie... la forêt pour eux c'est du pétrole : ils confondent une matière morte avec une matière vivante, ils ne savent pas faire la distinction entre le vivant et le mort. Ce sont des gens dangereux. Il faut retirer la forêt aux polytechniciens, et la redonner à des gens qui comprennent qu'elle est à la base de la vie."

Ces propos, hors contexte, peuvent paraître excessifs.

Mais quand on connaît la profondeur de réflexion et l'ampleur des études menées sur le fonctionnement des sols par ce scientifique et homme de terrain, il faut simplement entendre ce message comme une vive alerte.

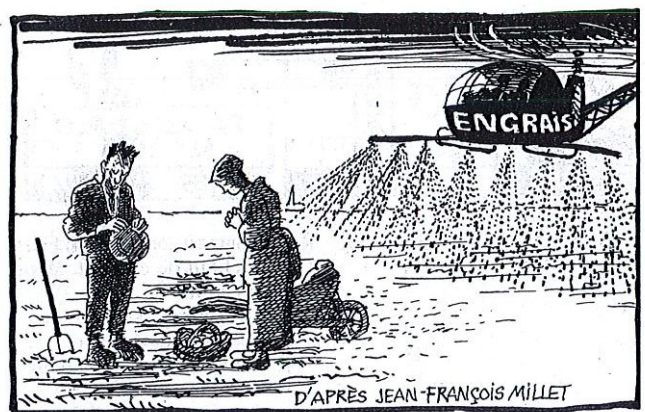
La forêt est le dernier endroit aujourd'hui sur terre où la ressource en eau peut se reconstituer au niveau des nappes phréatiques. Partout ailleurs, les sols sont artificialisés, soit par l'apport d'un matériau non absorbant (béton, bitume...) soit par le labourage, qui réduit presque à néant la capacité d'absorption de l'eau d'un sol.

La forêt est le dernier endroit où le sol est encore vivant.

Les méfaits du labour

Un sol labouré est un sol mort. Les agriculteurs ont tout faux depuis 5 000 ans, en pratiquant le labour. Il tue l'activité biologique : en enfouissant la matière organique, il empêche le travail des décomposeurs qui ne peut se faire qu'en aérobie. Les éléments carbonés ne sont alors pas minéralisés, il faut apporter de l'engrais.

Mais ces engrais sont très partiels (N, P, K) et favorisent uniquement l'absorption d'eau par la plante en la mettant dans un stress important. La plante se nourrit alors uniquement des éléments apportés de manière exogène puisqu'il n'y en a plus de produit par l'activité biologique du sol, et n'a aucun goût voire est impropre à la consommation humaine (40 % du blé produit en Europe).



L'agriculture a épuisé les sols. Elle devrait sinon les enrichir, tout au moins les laisser aux générations suivantes dotés d'une richesse équivalente à celle héritée.

Pourquoi ne pas prendre en modèle le fonctionnement des sols forestiers ?

Il permet la rétention de 4 tonnes de CO₂ à l'hectare plutôt que d'en libérer une tonne à l'ha dans une agriculture traditionnelle.

Il permet de retenir l'eau et d'éviter ainsi l'irrigation (en choisissant les espèces adaptées).

Il permet d'avoir un fonctionnement biologique équilibré, évitant au maximum les pesticides et fongicides.

La technique du semis sous couvert, sans mise à nu du sol

Pour cela, il faut une évolution radicale des mentalités. Mais il faut bien se rendre compte, qu'il s'agit de faire progresser la connaissance du milieu, la compréhension des mécanismes biologiques en jeu dans le fonctionnement des sols (et des plantes), c'est à dire faire progresser l'intelligence, même si cela suppose de faire reculer une pratique culturelle, le labour, qui n'a aucune justification scientifique et n'a que des effets néfastes : appauvrissement progressif, lessivage entraînant la turbidité des cours d'eau (et la mortalité des poissons), destruction des cycles alimentaires.

Et réintroduire des haies, qui fournissent le bois raméal utile pour activer le cycle biologique des sols, qui permettent d'héberger toute une faune dont les acariens, régulateurs des limaces...

Le sol est tout sauf un substrat inerte

Il est impressionnant de se rendre compte que nos grands ingénieurs agronomes étudient tout dans le détail le fonctionnement de la plante, mais jamais celui des sols qui vont pourtant lui fournir les conditions de son développement. Le sol est pensé comme un substrat inerte (ce qu'il est devenu par le labour), alors qu'il permet, si l'on sait s'en servir, d'offrir les bonnes conditions de développement aux plantes sans apport exogène. Regardez en forêt, la taille des arbres en comparaison de l'apport d'engrais nécessaire...

Mais pour cela, il faut comprendre comment fonctionne un sol, toute la chaîne alimentaire et biochimique qui le constituent, depuis la présence de bois mort, ou débris végétaux, le développement des champignons, en passant par la décomposition par les collembolés et les acariens, jusqu'à la formation du complexe argilo-humique.

Ce cycle est reproductible dans les champs, avec des rotations plus courtes, des itinéraires à adapter suivant les conditions de sols et de climat.

C'est une grande évolution qu'il faut mettre en oeuvre. Elle est indispensable à notre survie, tout simplement. Il est temps que tout le monde y mette un peu du sien.



UN CENTER PARC DANS LE JURA DES BULLES TROPICALES POUR L'EMPLOI ?

C'est pendant la campagne des municipales début 2014 que le public a appris que le groupe Pierre et Vacances projetait d'ouvrir un Center Parc à Poligny. Depuis l'ouverture du débat public demandé sur ce projet, le débat exprime les divergences profondes de vision du développement touristique et économique entre les partisans et les opposants de ce projet.

Qu'est-ce qu'un Center Parc ?

C'est un domaine fermé au public, un complexe touristique situé dans une zone naturelle, comprenant des hébergements individuels (appelés cottages), des commerces et services, des espaces de promenade, une bulle tropicale de 1 ha 20, où l'on peut se baigner (chauffée toute l'année à 29 °), la plupart des séjours étant du lundi au vendredi, ou du vendredi au lundi, et où les touristes vivent en vase clos.



Deux pour le prix d'un

C'est en septembre 2013 que le groupe Pierre et Vacances a officiellement manifesté un intérêt pour 2 sites d'implantation potentiels situés à 180 km de distance sur les communes de Poligny d'une part et Rousset (Saône et Loire) d'autre part, annonçant que le plus « convaincant » remporterait la mise, entraînant ainsi une surenchère entre les 2 sites. Finalement, à la surprise générale, le groupe annonçait le 28 mars 2014 qu'il retenait les 2 sites, accompagnés de 400 « cottages » chacun, au lieu des 800 du seul projet initial.

Le projet de Poligny

Il est situé sur le 1^{er} plateau, à proximité des villages de Plasne et Le Fied, sur 180 ha (surface ramenée à 91 ha, après une première phase du débat public), dans une zone résineuse de la forêt de Poligny, lieu-dit « Tartaroz ».

Il comprendrait un village de 2 ha 80 avec 400 cottages répartis en 3 ou 4 hameaux, avec sur 1 ha 20 des équipements de loisirs, dont un espace aquatique couvert, ainsi que des services.

Quel financement ?

Contrairement à ses projets antérieurs (aux Pays Bas, en Moselle...), pour ce projet chiffré à 170 millions d'euros, Pierre et Vacances n'investi rien !

La construction des cottages serait financée à hauteur de 100 millions d'Euros par des investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraites, banques) pour 3 des hameaux, et par des privés pour le dernier hameau. Les équipements (espace aquatique, équipements ludiques, commerces, restaurants) seront la propriété d'une structure de type SEM (société d'économie mixte) dont les collectivités (avec une participation d'au moins 35 millions) seraient les actionnaires majoritaires.

Les incitations d'achat de ces logements s'appuient sur 2 dispositifs fiscaux : l'exonération de TVA et le crédit d'impôts qui peut aller jusqu'à 21 % du prix d'achat (autour de 300 millions), dispositif dit loi Pinel, votée le 1/09/2014, en « remplacement » du dispositif Bouvard (11 %) qui s'arrête en 2016.



Le fonctionnement du site

Pierre et Vacances louerait aux propriétaires les cottages (bail de 9 ans) et les équipements (bail de 12 ans), assurerait la totalité de la gestion, de l'entretien et du fonctionnement du site, et s'engagerait sur une durée ferme de 20 ans. Il ne serait propriétaire de rien.

Les opposants

En premier lieu l'association Le Pic Noir, dont le siège est à Poligny, qui a vu le jour dès mars 2014, opposants déterminés depuis la première heure, mais ne fuyant pas la concertation. (mail : contact@lepicnoir.fr - site : www.lepicnoir.fr).

ID Jura, association d'entrepreneurs et de citoyens, qui propose de rechercher des projets alternatifs susceptibles d'impulser des créations d'emploi, utilisant moins d'argent public et correspondant aux nécessités de développement du territoire jurassien (<http://www.id-jura.fr/>) Le CO (collectif d'opposants au projet), dont les positions sont radicales et qui refuse la concertation.

Les partisans

D'une part les collectivités : Conseil Régional de Franche-Comté, le Département du Jura, la communauté de Communes et la ville de Poligny.

D'autre part les entreprises du BTP, les agriculteurs, les commerçants et artisans. Et l'association des communes forestières du Jura.

La Commission de Débat Public (site internet : <http://cp-poligny.debatpublic.fr>)

Elle doit être sollicitée pour les projets d'équipement de plus de 300 millions ; là, elle est commune avec le Rousset (même région après la fusion), donc pour 2 fois 170 millions Elle n'était pas obligatoire, mais Pierre et Vacances l'a aussi demandée pour « canaliser » la contestation, et pour éventuellement intégrer les avis qui lui conviendraient. Composée de 6 membres, sa mission est d'organiser des débats publics contradictoires, du 20 avril au 20 juillet, elle est composée de personnalités en principe indépendantes. Son rôle est uniquement consultatif, elle ne peut rien imposer à Pierre et Vacances.

Les arguments de Pierre et Vacances

Créer de l'activité et de la richesse, contribuer au dynamisme du territoire jurassien. Répondre à la demande touristique, renforcer la visibilité et l'image du territoire Pierre et Vacances annonce 250 à 500 emplois générés pendant la phase travaux et 300 sont avancés dans la phase exploitation du site.

Des retombées fiscales et touristiques importantes.

La prise en compte de la dimension environnementale : gestion écologique, économie de l'eau, aménagements paysagers, recours aux énergies renouvelables, tri des déchets, prévention des pollutions (mais toutes ces mesures sont obligatoires !), Ouverture du site toute l'année.

Les arguments des partisans

250 à 500 emplois pour le BTP et les artisans pendant 2 ans en phase de construction. 300 emplois générés à l'ouverture du site. Développement de l'activité commerciale, du tourisme, de la vente de produits régionaux pouvant entraîner une augmentation des emplois dans toute la région. Utilisation du bois local pour la construction des cottages et pour la chaufferie.

Les arguments des opposants

Les collectivités jurassiennes s'engagent à amener tous les réseaux nécessaires : la desserte routière (actuellement pas du tout adaptée, voire à construire), les réseaux de gaz, d'électricité, de téléphonie, d'eau potable, d'assainissement, ce qui fera au final une note salée pour les contribuables. Les 300 emplois annoncés par le promoteur représentent en réalité environ 210 ETP (équivalents temps plein), beaucoup d'emplois seront précaires, à fortes amplitudes horaires et à temps partiel (le personnel chargé du ménage est recruté pour 9 h par semaine). En raison des aléas des appels d'offres, les entreprises locales ne seront pas forcément retenues : pour le Center Parc de Mouthiers (Vienne), c'est une entreprise de Moselle qui a été choisie... Le patrimoine forestier communal sera amputé de 180 ha de futaie résineuse productive.

Le déboisement d'une partie de la forêt va entraîner des effets de lisière : arbres de bordure subitement exposés aux intempéries, et destinés à finir secs ou en chablis, risque d'effet de « château de cartes » pour le reste de la forêt exposée, même punition pour les bouquets d'arbres que le promoteur souhaite conserver. Le site est situé sur un plateau calcaire, il n'y a ni source ni nappe phréatique proche, donc il est nécessaire d'aller chercher l'eau potable beaucoup plus loin. En raison du sous-sol karstique, les eaux usées infiltrées risquent de polluer plus bas les sources situées au pied du Revermont. La population du Center Parc étant évaluée à 2 000 personnes, il faudra créer une station d'épuration, à moins d'agrandir celle de Tourmont située à 10 km et déjà saturée. Enfin des bruits courent sur la mauvaise santé financière de Pierre et Vacances...

La clientèle

Les clients sont plutôt représentés par les classes moyennes, qui ne peuvent s'offrir des séjours sous les cocotiers et qui trouvent là une alternative en rapport avec leurs moyens financiers. Il s'agit essentiellement d'une clientèle familiale.

La position de l'ONF

Position inconfortable : l'Agence du Jura n'a pris connaissance officiellement de ce projet que très tardivement, Pierre et Vacances ayant déjà choisi le site et commencé des études avant que l'ONF soit informé... Des propositions d'implantation sur des parcelles voisines moins impactantes ont été faites par les forestiers, hors futaie résineuse, mais le promoteur préfère un environnement d'arbres à feuilles persistantes.

Calendrier prévisionnel du projet

Fin 2015 : décision du maître d'ouvrage (P et V) puis lancement des études.

1^{er} trimestre 2016 : approbation des documents d'urbanisme (PLU de Poligny à revoir).

2^e trimestre 2016 : dépôt des dossiers (défrichement, permis de construire, loi sur l'eau...).

2^e semestre 2016 : phase d'instruction.

1^{er} trimestre 2017 : obtention des autorisations.

2^e trimestre : lancement des travaux.

2^e trimestre 2019 : fin des travaux.

été 2019 : ouverture du site.

Conclusion

Pour l'instant nul ne peut dire de ce qu'il adviendra de ce projet, mais le clan des « pour » est puissant, une grande partie des élus des collectivités concernées étant favorable. Allons-nous voir se cristalliser une opposition violente et radicale comme pour le projet de Roybon dans l'Isère ?

Nous le saurons bientôt...



SUITE DU REGROUPEMENT DES MUTUELLES

Dans le N° 80 de juin 2009 d'Antidotenous vous annoncions l'absorption de la mutuelle historique MNF (Mutuelle Nature et Forêts) par la MGET (Mutuelle Générale de l'Équipement et des Territoires), et qui a donné naissance à la Mutuelle Générale de l'Environnement et des Territoires, devenue effective au 1^{er} janvier 2009. 7 ans plus tard c'est au tour de la MGET d'être absorbée par la MGEN (Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale)

Le contexte

Face à la baisse ainsi qu'au vieillissement de ses adhérents, la MGET s'est rapprochée de la MGEN, avec laquelle elle a des affinités, la MGEN ayant une population plus jeune et des effectifs stables. En 2008 le Petit Poucet c'était la MNF, avec 15 000 adhérents* et l'Ogre la MGET avec 260 000 adhérents*, la MGET était 17 fois plus importante. Aujourd'hui l'Ogre c'est la MGEN avec 3 millions d'adhérents *, et la MGET le Petit Poucet avec 221 000 adhérents*, la MGEN étant presque 14 fois plus importante... La taxe de 7 % sur leurs fonds de réserve plombe les Mutuelles, tandis qu'on les oblige à épargner des sommes très importantes pour abonder ces fonds (= marges de solvabilité).

Les échéances

La MGET a voté l'absorption lors de son AG le 19 juin à Dijon. La MGEN statuera de son côté le 19 juillet. Ensuite la fusion sera contrôlée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution des assurances et mutuelles) et, sauf imprévu, elle sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016.

Les conséquences

Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais la comparaison des offres de la MGEN et de la MGET fait apparaître un meilleur remboursement de soins de la part de la MGEN. Les adhérents MGET se verront proposer par la MGEN avant la fin de l'année 2015 une nouvelle offre, déclinée en 4 options selon le degré de protection souhaité.

L'avenir

Il devient de plus en plus évident que les Mutuelles de la Fonction Publique vont se regrouper afin d'être plus fortes face à la rude concurrence des compagnies privées dont la stratégie consiste toujours à faire du dumping auprès des jeunes, afin de les attirer par des cotisations moins élevées. Elles font d'eux une clientèle captive et auxquels elles proposeront d'autres produits d'assurance. Ces compagnies n'étant pas des philanthropes, les personnes souffrant de maladies graves, à risques de santé élevés, pourraient être moins bien remboursées, voire écartées de la protection.



* la notion d'adhérents englobe toutes les personnes protégées : actifs, retraités, ainsi que leurs conjoints et enfants à charge

ÇA SENT LE SAPIN POUR LE CUBAGE EN PLANCHES.

C'est dans le compte-rendu d'un CODIR du mois d'avril qu'on peut apprendre que le cubage en planches est condamné à court terme. Le déploiement du logiciel production bois sera l'occasion de supprimer ce mode d'estimation des arbres sur pied. Pourtant, s'il est encore appliqué aujourd'hui malgré sa relative difficulté, c'est bien parce qu'il est parfaitement adapté à la situation.

Picéa 60-110

Le débit le plus courant pour les planches dans les Vosges était de 4 m de long, 25 cm de large et 27 mm d'épaisseur ce qui fait 1 m² de superficie. Un m³ de bois donne en moyenne 30 planches. La méthode s'appelle donc cubage en planches des Vosges.

Pour estimer le volume d'un bois sur pied en planches, il faut d'abord estimer la hauteur en troncs de 4 m (un arbre de 28 m de haut, découpe fin bout, fait donc 7 troncs)

Puis il faut mesurer le diamètre à 1,3 m, élever ce diamètre au carré, le diviser par 2 et le multiplier par le nombre de troncs.

Pour les mathématiciens la formule est $D^2/2 \cdot t$.

Cela semble un peu compliqué, au début c'est vrai, puis avec la pratique cela devient presque naturel.

Un arbre de 24 m de haut (6 troncs) et de 60 cm de diamètre donnera donc $6 \cdot 6 = 36$; $36/2 = 18$; $18 \cdot 6 = 108$ planches, soit $108/30 = 3,6$ m³.

Picéa 60-90

Les tatillons, il en existe de nombreux, vont me faire remarquer que cela n'a pas d'intérêt par rapport aux autres barèmes de cubage, une hauteur et un diamètre donnent un volume, donc pourquoi se compliquer la vie avec cette formule alambiquée.

C'est ici que la subtilité de la méthode entre en jeu car l'opérateur a la possibilité de modifier le nombre de planches en fonction des caractéristiques de chaque bois.

Si l'arbre a un fort empattement, qu'il est pourri au pied, dorgeux, bessu ou autres défauts. Si il a une décroissance moyenne, forte, ou très forte ou au contraire si l'arbre a très peu de décroissance, il est possible de moduler le résultat de la formule d'estimation, en ajoutant ou plus souvent retranchant des planches.

Notre épicéa de 60 cm de diamètre pour 110 planches peut donc être estimé à 100, 90, 80 planches ou moins, suivant sa décroissance et ses défauts, voire à 120 s'il est parfait. De 3,6 m³ il peut passer à 2,6 m³ ou à 4 m³ pour la même hauteur et le même diamètre.

Cela permet de coller au plus près du volume réel de l'arbre en tenant compte des spécificités de chaque arbre individuellement.

Cela est particulièrement pertinent en futaie jardinée où les arbres peuvent avoir des caractéristiques assez différentes dans les mêmes parcelles, des bois de 20 à 30 mètres, des arbres bien élagués ou assez branchus donc une décroissance faible à très forte.

Le cubage en planches, comme la futaie jardinée, s'adresse à l'arbre individuellement et non pas au peuplement dans sa globalité.

Pas étonnant donc de constater que les UT qui continuent d'utiliser le cubage en planches, se trouvent essentiellement dans le Jura et aussi dans l'Ain et les Vosges. Il n'y a plus que 9 UT qui pratiquent ce mode d'estimation.



Pis c'est comme ça

Fait étrange dans le Jura le nombre de planches au m^3 est différent suivant les zones ; 30 planches au m^3 sur 3 UT du sud Jura et 33 planches au m^3 sur 3 UT du Nord Jura. C'est le cas depuis très longtemps et l'explication de cette particularité a été oubliée au fil du temps. Néanmoins les collègues sont habitués à cette différence, la vente de bois façonnés permet de contrôler en permanence la pertinence des estimations.

D'ailleurs il y a quelques années un chef d'UT a changé les planches de 33 à 30 par m^3 sur son secteur, sans prévenir les agents, pour gagner artificiellement du volume. Evidemment dès les premières coupes vendues bord de route les agents du coin ont constaté qu'il manquait 10 % du volume en moyenne. L'explication n'a pas tardé à venir et le nombre de planches est alors repassé à 33 au m^3 .

Y'en a un peu plus, je vous le mets quand même ?

Le passage à production bois est un prétexte pour supprimer le cubage en planches car il serait possible qu'il persiste, il est déjà compatible avec la mini et le TDS.

Le but n'est pas d'affiner l'estimation des bois sur pied mais de gagner du temps, au moment de l'estimation et de la saisie sur le terrain peut-être, au moment du traitement des fiches de martelage sans doute. Comme souvent maintenant ce n'est pas la qualité, la précision qui comptent mais la rapidité.

En quelques années les martelages auront évolué de manière spectaculaire, certains s'en réjouissent et d'autres s'en désolent. Sans parler des côtés positifs pour le confort du martelage, il y en a, nous avons perdu ce qui faisait le charme et le sel de l'opération.

Les appels au profit du TDS, les marteaux au profit de la peinture et demain le cubage en planches au profit du tarif de cubage.

Cela donne l'impression d'être un caissier au supermarché qui scanne des produits de grande consommation.

Les estimations vont être moins fiables et les martelages encore un peu plus tristes.



L'INFORMATIQUE A L'ONF

ou comment créer des problèmes là où il n'y en a pas.

Cher M. Walezak,

Je me permets de vous appeler cher, puisque nous avons l'air de nous connaître. Et cela ne date pas d'aujourd'hui.

Depuis le début de la semaine, quel ne fut pas mon plaisir de recevoir pas moins de 4 mails de vous, tous plus gentils les uns que les autres.

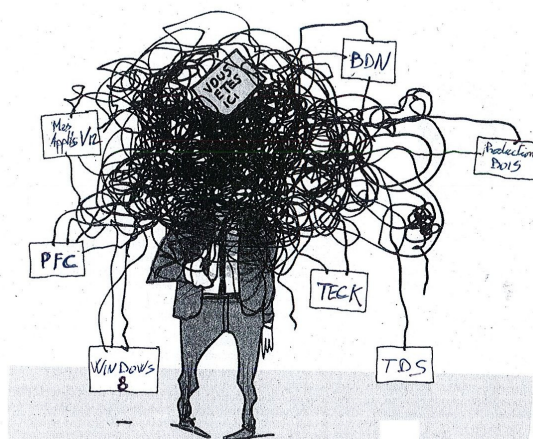
En effet, ce que l'on retient de vous avant tout c'est votre gentillesse. Et l'optimisme. Peut-être de la candeur ? Oui sans doute.

Vous ne pouvez pas vous en empêcher, parce que quand on lit :

- une boîte mail spécifique PFC a été également ouverte pour permettre une meilleure remontée et un meilleur traitement des anomalies et demandes d'amélioration. En cas de problème vous pouvez donc adresser vos mails à bilan.communal@onf.fr.
- Les avancées en 2014 ont été assez discrètes parce qu'elles ne concernaient que des anomalies et erreurs plus difficilement détectables que celles traitées les années précédentes.
- Cependant, quelques problèmes subsistent encore ou sont apparus récemment [suivent le détail des problèmes]

Au delà de ces 3 problèmes majeurs, des problèmes d'accès à l'interface ou d'accès aux bilans sont en cours d'expertise à la DSI et semblent liés à certaines versions de navigateur internet. De même, les regroupements (SIGF, SMGF, etc ...) qui apparaissaient dans le PFC avant, n'apparaissent plus actuellement. Le problème est en cours de résolution.

On se dit que vous êtes un indécrottable.



Mais ce premier mail n'aurait pas valu une lettre d'admiration au serviteur zélé que vous êtes si il n'avait pas été suivi de 2 autres.

Le premier se fait l'écho des écarts entre le montant affiché dans l'interface de consultation et la somme des factures apparaissant dans le détail. Nous avons expertisé le problème et identifié sa source.

Nous voilà rassurés. Nous n'étions juste pas au courant du problème.

Le second nous informe que *le problème des écarts constatés la semaine passée semble résolu*. Mais nous n'avions jamais douté de l'inexistence du problème, euh pardon de votre capacité à le résoudre.

Par contre, subsiste un problème avec Business Objects qui semble venir de la version du navigateur internet ... la solution est en cours de recherche avec la DSI.

Aïe, bigre de bigre, en effet, pour un problème c'est un problème.

Mais nous savons que nous pouvons compter sur vous M. Walezak.

Et nous ne sommes pas déçus : quelques jours plus tard,

Une nouvelle version de l'application BFC vient d'être déployée. Elle corrige quelques erreurs liées aux habilitations (messages "Not Found" notamment) et introduit la possibilité de faire une recherche par structure (UT ou Agence). [...]

Et voilà !

Merci qui ?

Merci M. Walezak.

Grâce à vous, nous allons pouvoir vider notre boîte mail de ces encombrants messages inutiles.

Erreur de destinataires ? Ou incompetence de l'agent qui écrit ces lignes ?

En tout cas, je ne me suis jamais servi de PFC, et ne vois pas l'intérêt d'une application nationale sur serveurs qui chauffent, pour faire quelques additions.

L'intérêt doit être ailleurs, mais inaccessible aux glandus de base.



Aussi vous souhaite-je bon vent et une année aussi inerte que possible, car vous pouvez être assuré que je ne doute pas de la qualité de vos compétences, seulement de la pertinence de votre fonction.

Je dois vous confesser malgré toute l'admiration qui est la mienne, et ce n'est pas peu dire, que vous n'arrivez cependant pas à la cheville d'Arnaud Doucet. Il est vrai que le logiciel dont il a le privilège d'avoir la charge est d'un autre tonneau. PFC ne fait pas le poids devant Teck. Avec une moyenne d'un problème à résoudre toutes les semaines, il y en a qui justifient leur poste. Ceci dit sans vouloir vous vexer.

Bien cordialement,

PS : je venais de refermer cette lettre d'admirateur, lorsque vous nous faites parvenir un nouveau message :

Des interventions vont avoir lieu sur l'entrepôt de données du PFC [...] Les interventions devraient permettre d'éliminer un certain nombre d'anomalies liées, notamment aux avoirs sur les données en provenance de SEQUOIA (année des autres recettes erronée, avoir non pris en compte, ...)

Je constate donc que, piqué au vif avant même d'avoir reçu ma lettre, vous vous débattez comme un beau diable pour hausser le niveau d'imperfection du logiciel de données dont vous avez la lourde charge. L'effort est beau... mais la concurrence est rude : ne lâchez rien !

UN CHIEN VIEUX COMME LE MONDE

L'excitation montait dans l'UT. Comment allait-on organiser le traditionnel repas qui vient clore la fin des martelages ? L'emplacement une fois trouvé, on invite qui, comment on s'organise et bien sûr qu'est-ce qu'on mange et qu'est-ce qu'on boit ? De chien en tout cas il ne devrait y avoir de trace dans les assiettes. Pas de crainte à avoir donc pour ces agapes qui rassemblent les collègues de travail, parfois des maires ou des conseillers, un entrepreneur qui facilite bien le quotidien des uns et des autres, des retraités et parfois même un percepteur ou bien un gendarme, ce qui peut également faciliter le retour de certains à la maison. Enfin çà, c'était au 20^{ème} siècle...

Le rituel du *chien* perdure. Il remonte dit-on à la nuit des temps. Un dénommé Arnold Van Gennep auteur d'un étonnant et copieux Manuel de folklore contemporain analyse l'expression *tuer le chien* ce qui lui fournit l'occasion de faire œuvre d'ethnologue. Selon ses dires, ce repas encore bien connu des forestiers, représentait un rite de passage pratiqué dans toute l'Europe.

« On doit regarder comme universellement normal le repas qui unit ceux qui ont exécuté un travail en commun, soit agraire, soit artisanal et industriel. Ce repas, qui appartient à la riche série des rites de terminaison, par opposition aux rites de commencement, clôt la période saisonnière de travail et de fatigue. » De façon plus troublante pour les *modernes* que nous sommes, l'animal qui désigne ces repas incarnerait l'esprit des céréales, esprit qui aurait joué un grand rôle dans la religion-magie des premiers agriculteurs européens. *Le chien*, peut aussi avoir pris le nom de *renard*, qui désigne dans l'Aube, la fin de la fenaison ou de la moisson. Dans les Vosges le moissonneur qui coupait la dernière gerbe prenait, dit-on, le *chien*, ou le *chat*, ou bien encore le *lièvre*. Dans la Meuse à Avillers -Sainte- Croix *in rude tue-chin* signifie faire une grosse fête, à Chaussin dans le Jura on disait *tue-chein*, à Salins, les jurassiens sont à l'honneur, on y employait l'expression *tue -chat*, toujours avec le même sens de repas couronnant les gros travaux de la campagne... Certains témoignages mentionnent, mais de façon burlesque, que l'on tuait le chien du patron pour le faire manger aux ouvriers et une chanson suggère même à une jeune fille de tuer un chat pour en régaler son fiancé. C'était bien avant l'existence d'un certain Sigmund Freud, rassurez-vous ! Figurez-vous que des collègues ont même été invités, c'est une nouveauté, à *tuer le chien syndical* ... Quoiqu'il en soit et traditionnellement, ce repas se déroule dans une humeur joyeuse et délurée au point qu'il y est même envisagé de se réunir à nouveau l'année suivante afin de se réjouir, une fois de plus, du travail bien accompli.

Au mérite

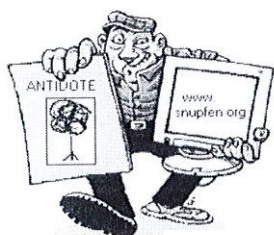
Gare pourtant à ceux qui auront mal travaillé ; ils seront en effet soumis aux quolibets et brimades des collègues. Dans les Vosges par exemple lorsque les forestiers tuaient le chien, celui qui avait mal cubé un gros sapin devait offrir à ses collègues un volume de bouteilles de bon vin égal à la différence entre sa mauvaise estimation et le volume mesuré exactement en planches des Vosges. Une planche valant 1/30^{ème} de mètre cube, l'erreur pouvait vite devenir salée.

N'est-il pas curieux, auréolé d'une prestigieuse antiquité qui remonte au Néolithique, de constater que certains rituels et expressions sont encore vivants chez les forestiers du 21^{ème} siècle, alors même que notre monde semble faire son entrée dans une nouvelle ère ; celle de l'anthropocène ?



COTISATIONS 2015

GRADE	Cotisation annuelle
❖ Adjoint Administratif	132 €
❖ Chef de District Forestier	
❖ Adjoint Administratif 2ème Classe	144 €
❖ Adjoint Administratif 1ère Classe	156 €
❖ Technicien Forestier	168 €
❖ Secrétaire Administratif Classe Normale	180 €
❖ Technicien Principal Forestier	
❖ Secrétaire Administratif de Classe Supérieure	192 €
❖ Secrétaire Administratif de Classe Exceptionnelle	204 €
❖ Chef Technicien Forestier	228 €
❖ Attaché Administratif	264 €
❖ CATE	
❖ IAE	276 €
❖ Attaché Administratif Principal	300 €
❖ IDAE	
❖ IGREF	348 €
❖ IGREFC	
❖ IGGREF	420 €



- le montant de la cotisation due par un stagiaire (lors d'une première prise de poste à l'ONF), est équivalente à **50 % du montant** de la cotisation de son grade
- pour les adhérents relevant du droit privé, la cotisation est égale à **0,75 % du salaire net**
- la cotisation des adhérents à temps partiel est égale à la cotisation du grade x % du temps travaillé
- les adhérents retraités payent **50 % de la cotisation** de leur dernier grade
- les cotisations syndicales sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de **66 % du montant total**

BULLETIN D'ADHESION SNUPFEN

NOM.....Prénom.....

Date de naissance Grade

Adresse.....

Tél : fax : mail :

Le

Signature

**Bulletin à envoyer à : Rémy BESSOT - 14 rue Jean de la
Fontaine - 39300 CHAMPAGNOLE -
☎: 03.84.52.06.74**

Contactez-le pour obtenir un imprimé de prélèvement automatique

ATTENTION : l'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de PAC(prélèvement automatique de cotisation) auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)

*Ils n'étaient que quelques uns, ils furent foule soudain, ceci est de tous les temps.
Paul Eluard*

Orages d'acier

A l'heure où la forêt au milieu de l'orage
Est mise entre les mains des grands politiciens
Qui vont l'utiliser, faire croire au mirage
D'une entente mondiale autour de ce grand bien

Me vient au souvenir quelques noms de l'histoire
Française et forestière du grand siècle passé
Guinier, Oudin, Schaeffer dont la plus grande gloire
Furent d'aimer la forêt et de la cultiver

Devant tant de talent je voudrais cependant
Oser les comparer avec leurs descendants
Astucieux et pâles tout prêts à grenouiller
Dans quelque arrangement pour de pauvres métiers

De grands chênes plantés dans nos vieilles futaies
Sont devenus bonsaïs au fond d'une gloriette
Branches tordues d'acier et sans cesse taillés
Leurs racines asservies trempant dans une assiette



Contribution d'un Franc-Comtois, tête de bois